

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le dix février, à 20 h 30,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian BARILLET, Maire.

Etaient présents : M. BARILLET, M. DROUIN, M. TERRASSIN, Mme MARTIN, M. RABOIN, M. GALLAND, Mme PILOLOT, Mme DENIS, Mme MARQUET, Mme ESNOUF, Mme PERONNET, M. GUITTON, Mme GILLIOTTE, M. DUBOIS, Mme DELUGRÉ, Mme THOMAS, M. GEORGET, Mme GOUZIL, M. CORMERY, M. JUDE, M. MARCATEL, Mme THERET, M. LOIZON, Mme FOUASSE, M. BASSEREAU.

Etait excusé : M. CHAMPIGNY (pouvoir à M. BASSEREAU).

Etait absent : M. THOUVENIN.

Mme Angélique MARQUET est désignée comme secrétaire de séance.

✠ ✠ ✠

1. Lecture est donnée aux Conseillers des documents transmis :
  - Le 20 janvier : le compte-rendu de la séance du CM du 13 janvier.
  - Le 3 février : la convocation du Conseil municipal de ce soir avec les notes de synthèses afférentes.
2. Lecture est donnée aux Conseillers des documents remis sur table ce 10 février :
  - Informations : CCSMT, LGV + diverses
  - Feuille de présentation générale du CA du Budget Eau (pages 44 bis et ter).
  - Lettre d'info n° 6 – janvier 2014 – de la Sté d'Horticulture de Touraine (SHOT).
  - Invitation d'Angélique Marquet à l'inauguration de la fromagerie « Les fromages d'Angel » le 1<sup>er</sup> mars à 11h30.
3. Prochain conseil municipal : lundi 10 mars (vote du Budget Primitif 2014).

## **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 13 janvier 2014**

M. le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 janvier 2014, envoyé aux conseillers municipaux le 20 janvier.

### Débat

Le compte-rendu du 13 janvier 2014 n'appelant pas de commentaire, est adopté à l'unanimité.

## **2. Point d'informations sur le commerce de proximité**

### **Assemblée générale de la FDUC**

Nous avons accueilli le 20 janvier l'assemblée générale de la Fédération départementale des Unions commerciales. Ce choix de notre ville est lié à l'intervention que nos représentants (Philippe Terrassin

et Julian Vallet) et ceux de l'UCIA (Francine Berton et Guylaine Deplaix) avaient faite le 11 février 2013 à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Fédération des Unions Commerciales, à Sainte Pierres-Corps, et qui avait permis de montrer en exemple notre politique de soutien au commerce en centre-ville. Le thème de cette assemblée générale départementale était en effet « l'avenir des centres villes ».

Lors de son intervention d'ouverture, M. le Maire a brossé rapidement les actions de soutien au commerce en centre-ville : réhabilitation des espaces publics du centre-ville, subvention à la rénovation des devantures, mise à disposition de terrasses commerciales, présence d'une interlocutrice « manager de centre-ville », observatoire des locaux et assistance à la restructuration, relais vers les aides et soutien auprès des banques, soutien du marché hebdomadaire, action auprès des nouveaux habitants, signalétique et communication.

Le président Christophe Galland a salué la politique globale et courageuse de la commune et souhaité que beaucoup de villes s'en inspirent.

M. le Maire lui a remis un exemplaire du guide des enseignes et un livre sur le fromage de Sainte-Maure-de-Touraine.

Lors de cette assemblée générale, M. Patrick Nicolas, expert en urbanisme commercial à Angers, a commenté les mutations sociétales en cours et les nouvelles pratiques d'achat qui conduisent à l'émergence de nouvelles stratégies des distributeurs et des industriels. M. Galland a invité les participants à intégrer ces nouvelles orientations.

Rachel Verger a rédigé un résumé de cette intervention qui est à la disposition des conseillers intéressés.

### **Assemblée générale du Syndicat des Marchés de France en Touraine.**

Réunie le 27 janvier 2013 à Vernou sur Brenne, l'Assemblée Générale du Syndicat des Commerçants des Marchés de France en Touraine a félicité les actions mises en place par la mairie de Sainte-Maure-de-Touraine pour la valorisation de son marché hebdomadaire du vendredi matin. En effet, comme l'a souligné Christian Barillet, dans la commune, la priorité est donnée au maintien d'une clientèle en centre-ville. Une démarche qui s'inscrit en concordance des actions menées dans le cadre de l'Agenda 21, document fort à la commune. Ainsi, depuis le mois de septembre 2013, un espace d'animation permanent : « Le coin des Halles » accueille diverses activités susceptibles de créer un intérêt supplémentaire pour les habitants et favoriser ainsi la fréquentation du marché.

Dans son rapport d'activité, Jean-Louis Bulté note : « Monsieur le Maire m'a fait la surprise de m'attribuer la médaille de la ville de Sainte-Maure lors de ses vœux et au travers de ce geste, il a tenu à remercier l'ensemble du syndicat pour ses actions de soutien répétées au marché de sa commune. Faire revenir au centre-ville une clientèle qui a délaissé le marché n'est pas chose évidente malgré de nombreux efforts. Mais c'est un combat à mener sans relâche et je sais que c'est un souci permanent de M. Barillet et des élus de Sainte-Maure.»

En réponse au Président Bulté, Christian Barillet s'est engagé à mobiliser, dans le cadre de l'Association des maires, ses collègues pour un meilleur soutien aux marchés de proximité.

[M. le Maire : Lors de l'AG du Syndicat des commerçants des marchés de France qui s'est tenue le 27 janvier à Vernou sur Brenne, la politique municipale de soutien au marché a été valorisée.](#)

### **Congrès national des Marchés de France**

Le congrès 2014 se tiendra à l'hôtel de ville de Tours les 24 et 25 février prochains. A l'initiative de la commune de Sainte-Maure, les 16 villes-marchés du Chinonais se sont regroupées afin de financer une publicité commune, une initiative particulièrement appréciée. Par ailleurs, Mme Boulangé, Vice-présidente de la CCI, a souhaité que l'initiative de la commune permettant aux commerçants de réaliser un tri sélectif de leurs déchets sur le marché fasse l'objet d'un article illustré dans le catalogue du Congrès.

[M. le Maire : J'ai tenu à mettre en valeur ces évènements car ils témoignent de la reconnaissance de notre politique globale de soutien au commerce de proximité et notre capacité à anticiper les évolutions. Nous sommes sollicités fréquemment et cela le démontre. Ainsi le 27 février, nous sommes sollicités pour recevoir une délégation des membres du Congrès national du syndicat des marchés de France qui se tient à l'hôtel de ville de Tours. Cette délégation, composée de personnes de toute la](#)

France, fait un circuit touristique et voudrait venir à Sainte-Maure. Nous pourrions les accueillir dans la salle des fêtes et tenir un petit Chapitre pour quelques personnes.

### **Partenariat avec les associations professionnelles**

Les représentants de la commune, élus et services, rencontreront dans les jours à venir le syndicat du marché (M. Bulté), l'union des commerçants et producteurs du marché de Sainte-Maure (UCPM) et l'UCIA afin de définir les actions de soutien à mener pour 2014 conformément aux engagements des orientations budgétaires. Il est important que la commune de Sainte Maure de Touraine maintienne sa réputation d'exemplarité dans le soutien au commerce de proximité en centre-ville.

## **3. Point d'informations sur la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine**

### **Projet de gymnase de Sainte Maure**

Après la désignation des trois lauréats pour le concours, un recours a été déposé par un architecte et un courrier provenant de l'Ordre des architectes laissant penser à un recours également, a circulé. Ces craintes ont été dissipées ces jours derniers et le jury pourra examiner les trois propositions le 17 février comme prévu.

M. le Maire : Le concours va se dérouler dans les conditions prévues. Trois architectes ont été sélectionnés. Les plis ont été remis le 30 janvier et seront examinés par le jury le 17 février. Ce projet avance.

Philippe TERRASSIN : Un architecte a déposé un recours et le tribunal l'a classé sans suite car sans fondement.

Bernard GEORGET : Le jury est composé de quels membres ?

Philippe TERRASSIN : Il y a 5 représentants de l'Ordre des Architectes (3 architectes hors département, l'architecte des Bâtiments de France, Vincent Popelier qui est architecte paysagiste-élu), 5 représentants de la CCSMT et 5 personnes-ressource. Au total : 15 personnes. Seront associés aussi des membres complémentaires qui n'auront pas voix délibérative. Sur les 3 architectes retenus, il y a un cabinet tourangeau et deux autres de la région parisienne.

M. le Maire : Je participe en tant que représentant de la CCSMT, Olivier Drouin est suppléant et Philippe Terrassin en tant que personne-ressource sur l'urbanisme.

### **Conseil communautaire le 27 janvier**

La décision la plus importante a été le choix du thème pour le comice : Consommer autrement. Les Jeunes Agriculteurs avaient émis une préférence similaire.

### **Commission Culture le 4 février**

Préparation des Orientations budgétaires. Des bilans écrits de la saison culturelle et de la rentrée de l'Ecole de Musique ont été demandés en complément des tableaux de chiffres.

**Commission Tourisme** (Philippe Terrassin) s'est réunie ; une chargée d'études va faire une enquête auprès de l'office du tourisme, du Pays du Chinonais..., pour réaliser une campagne de sensibilisation et de communication autour des Passerelles. Les chemins de randonnées cyclistes et pédestres continuent à être développés suivant le budget prévu.

**Commission Economie** (Philippe Terrassin) réunie le 30 janvier : un point a été fait sur la zone des Saulniers et on rencontre la semaine prochaine un porteur de projet qui ne veut pas attendre l'installation du Super U.

## **4. Point sur le dossier LGV**

**Fonds de solidarité territoriale**, le compte rendu de la réunion des deux comités exécutifs du 22 novembre à la Couronne est consultable en mairie au service de l'urbanisme ; il comporte :

- 1) le point détaillé du FST et la consommation des subventions correspondantes,
- 2) La fondation LISEA carbone.

**La réunion trimestrielle ACIL/COSEA** s'est tenue à Draché le 29 janvier dernier. Elle concernait les communes de Ste Maure, Nouâtre, Maillé, Sepmes, La celle St Avant. Il s'agissait d'informations concernant l'avancement des travaux et leur organisation. En ce qui concerne Ste Maure, le passage sur les ponts de la RD.128 est prévu en mai 2014 et celui du VC.9 en juin 2014, ainsi que celui des coteaux en juillet 2014.

Prochaine réunion prévue le 29 avril à 17h30.

Claude RABOIN : Ce fut une réunion houleuse où les maires présents ont protesté sur la mauvaise organisation du chantier qui a, entre autres, entraîné des inondations dans certaines maisons d'habitation.

M. le Maire : Pour la RD.128 comme pour la VC 9, il s'agit du rétablissement du passage par-dessus la voie, en empruntant le pont. Il n'y a pas d'interruption de circulation.

Claude RABOIN précise que ce rétablissement sur la RD.128 devrait engendrer une coupure d'un mois. M. le Maire précise qu'il ne comprend pas cette nécessité et demandera des précisions.

**La commission permanente de suivi des engagements de l'Etat et de RFF** s'est tenue le 25 octobre 2013 à la préfecture en présence de LISEA COSEA. Le compte rendu est consultable en mairie au service de l'urbanisme.

**Prolongement de la coupure de la bretelle vers Poitiers.** Lors d'une réunion qui s'est tenue le 16 janvier à Sorigny au siège de COSEA, Christian Barillet a refusé le prolongement qu'il considère totalement injustifié comme expliqué lors du Conseil du 13 janvier. Avec l'appui du sous-préfet de Chinon, il a été décidé que les voitures pourraient être déviées mais pas les poids lourds qui seront déviés vers l'échangeur de l'A85 où ils pourront faire demi-tour vers Poitiers. COSEA prendra les dispositions pour rétablir la bretelle au plus vite. La visite sur le chantier a montré que ce prolongement de la coupure n'était pas justifié.

M. le Maire : Réunion également houleuse le 16 janvier avec COSEA, mais avec l'appui ferme du sous-préfet. En ce qui concerne les poids lourds, il est prévu qu'ils remontent sur Tours et prennent l'échangeur de l'autoroute A.85, ce qui les rallonge de 6-7 km. Ce prolongement de coupure n'est pas justifié. Actuellement, le sous-préfet a demandé qu'ils accélèrent les travaux. C'est un excès de mauvaise foi de la part de COSEA.

De plus, les routes sont mal entretenues et ils ont l'obligation d'intervenir pour reboucher les trous. Même si on est en période pluvieuse, la circulation d'engins les dégrade plus vite et c'est de la responsabilité de COSEA d'assurer l'entretien. En permanence nous sommes appelés à alerter COSEA à la demande des riverains. Ceci est totalement anormal. C'est tellement facile de bien gérer un chantier !

## 5. Décisions du Maire : droit de préemption

### Note de synthèse

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délégation confiée par le conseil municipal en date du 31 mars 2008, il a pris la décision de renoncer à exercer le droit de préemption de la commune sur les propriétés suivantes :

Section	N°	Propriétaires	Lieu-dit	Superficie
YC	116	VAL TOURAINE HABITAT	12 rue de la Petite Gare	267 m <sup>2</sup>
AE	663	M. & Mme BOUTIN	29 rue de Loches	205 m <sup>2</sup>
AC	74	M. BRETAULT Laurent	La Fuye de Vaux	1 300 m <sup>2</sup>
AC	76	M. BRETAULT Laurent	13 rue des Mérigotteries	2 497 m <sup>2</sup>

AC	77	M. BRETAULT Laurent	La Fuye de Vaux	3 033 m <sup>2</sup>
AC	287	M. BRETAULT Laurent	La Fuye de Vaux	800 m <sup>2</sup>
AD	270	Consorts STEPHAN	2 rue de Verdun	7 m <sup>2</sup>

## 6. Gestion financière

### 6.1. Examen et vote du compte de gestion 2013 – budget général

#### **Note de synthèse**

Le 30 janvier 2014, la commission des finances a examiné les comptes administratifs de l'exercice 2013 des budgets : général, assainissement, eau et logements sociaux, en présence de M. Fourmy, Trésorier.

Les comptes de l'exercice 2013 étant clos, le Trésorier présentera le compte de gestion 2013 qui sera soumis au vote du conseil municipal. Ce compte retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif et ses résultats sont strictement concordants avec ceux du compte administratif de la commune.

M. Fourmy, Trésorier, commentera le compte de gestion.

#### **Débat**

M. le Maire donne lecture du message qu'il a reçu aujourd'hui de M. Fourmy, Trésorier municipal :

« Bonjour,

*Je vous rappelle que, pour des raisons professionnelles, je ne pourrai pas être présent parmi vous lundi 10 février. Vous trouverez en PJ quelques graphiques et des tableaux dont celui de détermination de la CAF (capacité d'autofinancement) sur les 5 dernières années. Vous pouvez les diffuser si vous le souhaitez.*

*Les charges de fonctionnement réelles sont bien maîtrisées. Elles ont augmenté de 0,1% entre 2012 et 2013 passant de 3 503 398€ à 3 506 266€ (+2 868€).*

*Cependant, dans le même temps, les produits réels de fonctionnement réels ont diminué de 0,7% passant de 4 406 405€ à 4 374 284€ entre 2012 et 2013 (-32 121€). Cette baisse des produits peut être expliquée pour partie par un reversement moindre des budgets annexes pour les frais de personnel (-20 000€), et un reversement de fiscalité moindre de la communauté de communes dû à des transferts de charge.*

*Il résulte de ce constat une légère diminution de la capacité d'autofinancement (CAF) brute de la collectivité. Avec 868 021€, elle reste à un niveau satisfaisant. Le ratio CAF/produits réels de fonctionnement égal à 0,20 signifie que sur 100€ de recettes, la commune a épargné 20€, soit 1/5 de ses recettes.*

*Le ratio de rigidité des charges structurelles qui mesure les charges difficilement compressibles par rapport aux produits réels de fonctionnement est stable à 0,52 et en dessous du seuil "critique" (0,55).*

*Le Fonds de roulement qui s'apparente, en quelque sorte, à une réserve, s'établit à 469 686€ en 2013. Il a connu une variation positive de 257 102€.*

*La commune n'a pas souscrit d'emprunt nouveau en 2013. Son endettement au 31/12/2013 s'établit à 4 267 287€. Le ratio CAF/ENDETTEMENT, égal à 4.97, signifie qu'il faudrait presque 5 ans à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette à supposer qu'il y consacre toute sa CAF et que celle-ci soit constante.*

*Pour mémoire, ce ratio s'établissait à 6.67 en 2009, à 6.31 en 2010, à 7.00 en 2011 et à 5.21 en 2012.*

*N'hésitez pas à me faire d'éventuelles questions qui se feraient jour au cours de la réunion du conseil municipal de ce lundi. Bien cordialement, »*

M. le Maire : On a aujourd'hui une situation financière bien stabilisée, en progression. On voit bien que tous les investissements faits, parfois dans des conditions difficiles, aujourd'hui paient : on a une vraie croissance qui fait que les ressources sont là, que l'on a une stabilité et que le désendettement se fait dans de bonnes conditions. En 2008, on a transféré l'économie, et la croissance sur ce secteur (ex Taxe Professionnelle) va à la CCSMT.

C'est un compte administratif qui montre la continuité de cette bonne stratégie et cette bonne gestion depuis 2001 mais qui produit réellement les effets escomptés depuis 4-5 ans après 6 à 7 ans de transition.

Michel BASSEREAU : M. Fourmy explique que sur 100 €, on économise 20 € et ces 20 € serviront à faire de l'investissement. A termes, est-ce qu'il ne serait pas opportun de diminuer ces recettes de façon à ne pas pénaliser les citoyens ?

M. le Maire : Aujourd'hui, on a investi sans augmenter les impôts plus que le coût de la vie, et sans aucune augmentation pendant cinq ans. La croissance de recettes résulte surtout de la croissance des bases due à l'effet des investissements tant au niveau des particuliers (habitat) que des acteurs économiques. On a des ressources stabilisées sans pression fiscale. Il faut préserver cette situation qui nous permet de continuer à investir car c'est nécessaire. Par exemple aujourd'hui, sur la voirie, on a paré au plus urgent mais maintenant, il faut faire des rattrapages. En principe, on ne doit pas emprunter mais il faut prendre en compte que les taux d'emprunt sont exceptionnellement bas et si des investissements doivent être faits, il faut en profiter. Aujourd'hui, on emprunte à moins de 3 %, c'est exceptionnel ! On est plutôt dans une dynamique de croissance et d'amélioration des services. On le verra au budget primitif.

Philippe TERRASSIN : Il y a encore des choses à rénover. Aujourd'hui, il faut finir l'école Voltaire ; les ateliers des services techniques, il faut s'y mettre, cela devient une nécessité ; la salle des fêtes, il faut améliorer le chauffage. On ne fait pas d'augmentation mais il est difficile de diminuer. Ce serait suicidaire pour l'avenir ! Après, il faut être raisonnable !

M. le Maire : Dans les dotations de l'Etat, on prend en compte le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF). C'est la fiscalité de la commune par rapport à la fiscalité moyenne des communes de même strate. Si vous baissez votre fiscalité, vous perdez de votre dotation globale de fonctionnement. Si la dotation globale de fonctionnement était la même pour une commune qui mobilise sa fiscalité contre une commune qui ne le fait pas, ce ne serait pas juste. Il faut rester vigilant par rapport au CIF.

On a ces gros problèmes de postes « énergie » qui pèsent sur le budget et pour lesquels la seule manière de réduire, c'est d'investir. Quand on achète un véhicule électrique en lieu et place d'un véhicule classique, cela favorise des économies donc des ressources nouvelles. Comment on fait aujourd'hui pour mobiliser cette ressource nouvelle que sont les économies ? Quelquefois, l'investissement permet des retours assez rapides. Par exemple, sur l'éclairage public, on a des retours d'investissement sur 5 ans pour des équipements qui ont une durée de vie de plusieurs décennies.

Philippe TERRASSIN : Sur l'école Voltaire, ce sera pareil. La façade et le toit étaient de grosses sources de déperdition. Avec les travaux effectués, on devrait voir assez rapidement les économies réalisées. Cette année, on va finir de remplacer les fameuses boules qui éclairent le ciel. Ainsi sur l'éclairage public, cela permettra de gagner un peu d'argent.

Michel BASSEREAU : A la commission des finances, nous avons vu que les frais de personnel n'ont augmenté que de 0,73 % par rapport à 2012. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

M. le Maire : Malgré la promotion des agents, on n'est qu'à 0,73 % parce que nous avons fait des transferts de charges.

Philippe TERRASSIN : Depuis septembre, nous avons eu le transfert de l'école de musique. On considère aussi que le glissement vieillesse technicité représente 5 % des frais de personnel : le point d'indice est gelé mais l'avancement des agents n'est pas gelé.

Michel BASSEREAU : Des postes n'ont pas été pourvus en fin d'année.

Pascale BONNAMY : Par rapport à des congés maladie, au départ on a essayé de pallier en interne, notamment sur les services « moyens généraux » et « techniques », quand c'était possible. Mais aujourd'hui, on va remplacer ce personnel en arrêt maladie car les agents en service s'épuisent.

Philippe TERRASSIN : Même si le personnel est malade, on le paie.

Pascale BONNAMY : Nos assurances nous remboursent une partie des salaires.

Philippe TERRASSIN : Ce n'est pas du gain, le travail doit être fait par les autres et avec moins de moyens ! Si on investissait avec des CDD, on ne tiendrait pas ces chiffres-là !

M. le Maire : On a une charge salariale relativement élevée à Sainte-Maure. J'en discutais récemment avec un maire : nous sommes dans la même situation qu'une entreprise qui se veut performante : on a besoin de personnel de haut niveau. Aujourd'hui, il nous faut des compétences. Aux services « communication », « urbanisme », à la direction générale, aux services techniques..., on a des gens pointus. On a eu des promotions qui le démontrent et les mettent en rapport avec le travail demandé. Derrière ces compétences, il y a des économies et des performances.

Philippe TERRASSIN : Ces promotions que nos agents ont, c'est très valorisant pour notre collectivité. Ce sont des agents qui ont acquis des savoir-faire, ils ont des compétences qui sont reconnues. Aujourd'hui, on avait augmenté les primes ; demain, on va rebaisser les primes mais ce sont les salaires qui vont augmenter. Le fait de passer des concours et de les réussir, derrière cela donne des perspectives de carrière. On peut être fier de cela !

Michel BASSEREAU : Quelle est la moyenne d'âge des agents ?

Philippe TERRASSIN : Comme on a repris beaucoup d'agents jeunes, elle a baissé. Ce sera précisé lors du vote du budget primitif.

M. le Maire : En ce qui concerne les budgets annexes Eau et Assainissement, il y a des excédents importants mais aussi des perspectives de travaux très importants. Notamment en assainissement, entre Toizelet et la station d'épuration, des travaux sur deux ans vont mobiliser tous les fonds. Sur l'eau, nous avons une mauvaise surprise : le forage s'est ensablé et il faut le désensablé. De plus, ça nous le savions, il faut réparer la cuve du château d'eau. Le budget des logements sociaux est très peu actif. Il va s'activer avec les opérations : 32 rue du Dr Patry et 2 rue du Poulailleur.

Philippe TERRASSIN : Pour l'opération « bien vivre à domicile », il y a une petite salle à construire et il faut voir si cela peut rentrer sur ce budget des logements sociaux. Cette opération sera prise en charge à 50 % par le Conseil général. 12 logements seront créés.

M. le Maire : Comme nous l'a précisé Monsieur le Trésorier, ce n'est pas très compliqué de transférer également le 34 rue du Dr Patry sur ce budget annexe, ce qui permettra d'avoir un suivi de gestion.

Michel BASSEREAU : Sur le compte administratif comme sur le compte de gestion, Mme Fouasse et moi-même nous allons nous abstenir. Pourquoi ? Vous vous souvenez du recueil d'Alphonse Daudet « Les Lettres de mon Moulin » et de la Nouvelle « La Mule du Pape » ? Elle raconte l'histoire de la rancune que conserve la mule du vieux pape Boniface à l'encontre de Tistet Védène qui lui avait fait beaucoup de misère 7 ans auparavant. Je vous rappelle votre intervention du 4 mars 2013. Il est vrai que j'avais posé pas mal de questions et vous avez été odieux avec moi dans vos propos, disant que la méthode était dépassée et n'était pas bonne. Vous me faisiez la morale et cela, je ne l'accepte pas ! J'aurais quitté la séance si Michel Champigny ne m'avait pas demandé de rester. Et je n'ai plus rien dit pendant le reste du conseil. Aujourd'hui, en séance de la commission des finances, je suis peu intervenu non pas parce que vous m'avez fait une leçon mais tout simplement parce que vous avez donné suffisamment d'explications qui ne nécessitaient pas de question. Aujourd'hui, je me dois d'être logique et Mme Fouasse est d'accord avec moi, avec la position prise le 4 mars 2013, donc nous nous abstiendrons !

M. le Maire : C'est votre droit. J'ai du mal à faire le lien avec cet épisode dont je ne souviens pas et qui s'inscrit dans un débat et le budget. Permettez-moi de douter. J'ai trop de respect pour les gens pour qu'à un moment donné, je personnalise le débat, surtout de cette façon. Ce n'est pas mon style. J'ai bien noté que vous vous abstenez. Il n'y a pas de problème.

### **Délibération n° 2014/FEV/N°01**

**Après avoir entendu le rapport du Trésorier municipal,**

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,**

**Après s'être assuré que le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,**

**Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées,**

**1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;**

**2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;**

**3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;**

**Après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix « pour » et 2 abstentions (Gerdina Fouasse et Michel Bassereau),  
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

- **De déclarer que le compte de gestion du budget principal de la COMMUNE dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

6.2. *Examen et vote du compte administratif 2013 du budget général*

**Note de synthèse**

A la clôture de l'exercice budgétaire, l'ordonnateur (le maire) rend compte des opérations budgétaires qu'il a effectuées. Il établit le compte administratif qui, comme le compte de gestion du trésorier, retrace les dépenses et les recettes de l'année considérée. Les résultats sont strictement identiques avec ceux du compte de gestion du trésorier. Le compte administratif est soumis au vote du conseil municipal qui l'arrête définitivement.

Comme cela est indiqué sur le tableau joint en annexe, le compte administratif 2013 de la commune présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de	581 912,70 €
- Un besoin de financement d'investissement de	112 226,08 €
- Un besoin de financement des RAR de	72 547,56 €
Soit un besoin cumulé d'investissement de	184 773,64 €
 Solde positif :	 397 139,06 €

Le compte-rendu de la commission des finances du 30 janvier est joint à la note de synthèse.

**Délibération n° 2014/FEV/N°02 : Vote du Compte Administratif 2013 – Budget principal**

**Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Christian BARILLET, Maire,**

**Après s'être fait présenter le budget principal de la commune et les décisions modificatives de l'exercice considéré,**

**Après avoir approuvé le Compte de Gestion du Receveur,**

**Considérant que pour le vote, M. le Maire doit quitter la séance et être remplacé par M. le 1<sup>er</sup> Adjoint,**

**Après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix « pour » et 2 abstentions (Gerdina Fouasse et Michel Bassereau),**

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal de la commune.**
- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.**
- 4) Arrête les résultats définitifs.**

**Délibération n° 2014/FEV/N°03 : Affectation des résultats – Budget principal**

Après avoir entendu le compte administratif du budget COMMUNE de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 581 912,70 €
  - un besoin de financement d'investissement de 112 226,08 €
  - un besoin de financement des restes à réaliser de 72 547,56 €
- soit un besoin de financement cumulé d'investissement de 184 773,64 €

Après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix « pour » et 2 abstentions (Gerdina Fouasse et Michel Bassereau),

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

- **D'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :**
  - 1) la somme de 112 226,08 € au titre du compte 001,
  - 2) la somme de 184 773,64 € au titre du compte 1068,
  - 3) la somme de 397 139,06 € qui est le résultat de fonctionnement reporté.

6.3. *Examen et vote du compte de gestion du budget Assainissement*

Les résultats du compte de gestion et du compte administratif sont rigoureusement identiques. M. Fourmy, Trésorier, commente le résultat de l'exercice.

**Délibération n° 2014/FEV/N°04**

Après avoir entendu le rapport du Trésorier municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être assuré que le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix « pour » et 2 abstentions (Gerdina Fouasse et Michel Bassereau),

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

- **de déclarer que le compte de gestion du budget annexe ASSAINISSEMENT dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

6.4. *Examen et vote du compte administratif du budget Assainissement*

**Note de synthèse**

Le compte administratif Assainissement se solde par :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 429 783,97 €
  - un besoin de financement d'investissement de 50 432,52 €
  - un besoin de financement des restes à réaliser de 45 884,25 €
- soit un besoin de financement cumulé d'investissement de 96 316,77 €.

Les conseillers sont invités à prendre connaissance du compte-rendu de la commission des finances du 30 janvier 2014.

#### **Délibération n° 2014/FEV/N°05**

**Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Christian BARILLET, Maire,**

**Après s'être fait présenter le budget ANNEXE ASSAINISSEMENT de la commune et les décisions modificatives de l'exercice considéré,**

**Après avoir approuvé le Compte de Gestion du Receveur,**

**Considérant que pour le vote, M. le Maire doit quitter la séance et être remplacé par M. le 1<sup>er</sup> Adjoint,**

**Après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix « pour » et 2 abstentions (Gerdina Fouasse et Michel Bassereau),**

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget ANNEXE ASSAINISSEMENT de la commune.**
- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.**
- 4) Arrête les résultats définitifs comme indiqués et affecte les résultats comme suit :**
  - **le montant de 50 432,52 € au titre du compte 001 (recettes investissement),**
  - **le montant de 333 467,20 € au compte 002 (recettes fonctionnement),**
  - **le montant de 96 316,77 € au compte 1068.**

#### *6.5. Examen et vote du compte de gestion du budget Eau*

M. Fourmy, Trésorier, commente le compte administratif du budget de l'eau dont le résultat correspond scrupuleusement à celui du compte administratif.

#### **Délibération n° 2014/FEV/N°06**

**Après avoir entendu le rapport du Trésorier municipal,**

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,**

**Après s'être assuré que le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,**

**Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées,**

**1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;**

**2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;**

**3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;**

**Après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix « pour » et 2 abstentions (Gerdina Fouasse et Michel Bassereau),**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

- **de déclarer que le compte de gestion du budget annexe EAU dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

6.6. *Examen et vote du compte administratif du budget Eau*

**Note de synthèse**

Dans ce document dont le tableau figure en annexe, le solde d'exécution cumulé de fonctionnement est largement positif : 654 868,01 €, et l'excédent de clôture d'investissement est de 38 043,54 €. Il permet de prévoir des travaux d'envergure à l'avenir.

Les conseillers sont invités à prendre connaissance du compte rendu de la commission des finances du 30 janvier 2014.

**Délibération n° 2014/FEV/N°07**

**Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Christian BARILLET, Maire,**

**Après s'être fait présenter le budget ANNEXE EAU de la commune et les décisions modificatives de l'exercice considéré,**

**Après avoir approuvé le Compte de Gestion du Receveur,**

**Considérant que pour le vote, M. le Maire doit quitter la séance et être remplacé par M. le 1<sup>er</sup> Adjoint,**

**Après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix « pour » et 2 abstentions (Gerdina Fouasse et Michel Bassereau),**

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget ANNEXE EAU de la commune.**
- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.**
- 4) Arrête les résultats définitifs et les affectations des sommes de 38 043,54 € au compte 001 et 654 868,01 € au compte 002.**

6.7. *Examen et vote du compte de gestion du budget Logements sociaux*

M. Fourmy, Trésorier, commente le compte administratif du budget des logements sociaux dont le résultat correspond scrupuleusement à celui du compte administratif.

**Délibération n° 2014/FEV/N°08**

**Après avoir entendu le rapport du Trésorier municipal,**

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,**

**Après s'être assuré que le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres**

de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix « pour » et 2 abstentions (Gerdina Fouasse et Michel Bassereau),

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

- de déclarer que le compte de gestion du budget annexe LOGEMENTS SOCIAUX dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6.8. *Examen et vote du compte administratif du budget Logements sociaux*

#### **Note de synthèse**

Dans ce document dont le tableau figure en annexe, l'excédent cumulé d'investissement est de 1 908,37 €.

Les conseillers sont invités à prendre connaissance du compte-rendu de la commission des finances du 30 janvier 2014.

#### **Délibération n° 2014/FEV/N°09**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Christian BARILLET, Maire,

Après s'être fait présenter le budget ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX de la commune et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir approuvé le Compte de Gestion du Receveur,

Considérant que pour le vote, M. le Maire doit quitter la séance et être remplacé par M. le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix « pour » et 2 abstentions (Gerdina Fouasse et Michel Bassereau),

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX de la commune.
- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4) Arrête les résultats définitifs et les affectations de la somme de 1 908,37 € au compte 001.

### 6.9. Prêt Initiative Touraine Chinonais : participation communale

#### **Note de synthèse**

Initiative Touraine Chinonais a accordé un prêt de 6.000 € d'une durée de 5 ans à Mme Pauline CHAINE, créatrice d'un commerce (crêperie-grillades « Sucré-Salé » rue du Docteur Patry).

Comme il est d'usage, il convient que le Conseil municipal verse une subvention de 900 € à l'association, qui correspond à 15 % du montant des prêts, permettant d'abonder Initiative Touraine Chinonais au titre de son fonctionnement.

#### **Délibération n° 2014/FEV/N°10**

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **de verser à INITIATIVE TOURAINE CHINONNAIS une subvention de 900 € correspondant à 15 % du montant du prêt accordé à Mme Pauline CHAINE, créatrice d'un commerce de crêperie-grillades.**

## **7. Gestion des ressources humaines**

### 7.1. Avancement de grade

#### **Note de synthèse**

Un agent de la commune est en mesure de bénéficier d'un avancement de grade lié à la réussite à un concours. Aussi, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste de rédacteur,
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe.

#### **Délibération n° 2014/FEV/N°11**

**Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire,  
Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **la création d'un poste de rédacteur à temps complet,**
- **la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe à temps complet.**

## **8. Domaine et Patrimoine**

### 8.1. Les Raudières – Mise en valeur du site du Dolmen des Boumiers : déclassement et cession du chemin rural n° 9 – échange de parcelles – *ANNULATION DE DÉLIBÉRATION*

#### **Note de synthèse**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la délibération prise le 4 novembre 2013 doit être annulée car la jurisprudence constante interdit l'échange à titre gratuit d'un chemin rural.

« Certains immeubles ne peuvent cependant être **échangés** ; ainsi des **chemins** ruraux, puisque la seule procédure d'aliénation prévue par le Code rural (art. L. **161-10**) est la vente (*V. CE, 20 févr. 1981, Cristakis de Germain : Rec. CE, p. 637 ; Dr. adm. 1981, comm. n° 114. – 23 mai 1986, Richard : Rec. CE,*

*p. 147 ; RD imm. 1986, p. 446. – 11 sept. 1995, Cne Rilly-Sainte-Syre, req. n° 129596. – CAA Douai, 7 déc. 2000, Cne Saint-Nicolas-aux-Bois, req. n° 96DA01774). »*

Il faut donc envisager une cession du chemin rural à Jean-André Roy, conformément à l'article L.161-10 du Code rural.

### **Délibération n° 2014/FEV/N°12**

**Vu La procédure d'aliénation d'un chemin rural régie par l'article L.161-10 du Code rural,**

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ANNULE la délibération n° 2013/NOV/09 du 4 novembre 2013.**

### *8.2. Ouverture du pôle petite enfance*

#### **Note de synthèse**

Le multi accueil Pirouette accueillera les enfants dans les locaux du pôle petite enfance en mai prochain.

Pour ce faire il convient de déposer dès à présent la demande d'autorisation d'ouverture auprès des services de la PMI.

Il convient de joindre à ce dossier une délibération de principe de la commune d'accueil autorisant l'ouverture de cette structure.

#### **Débat**

M. le Maire : Ce pôle va avoir une dénomination. Etes-vous d'accord pour que l'on rajoute dans la délibération que l'on soit consulté sur sa dénomination ? Cela répond à une demande qui m'a été faite.

Jean-Pierre LOIZON : A ce moment-là, il faut demander aussi aux autres communes de la CCSMT.

Philippe TERRASSIN : Dans les faits, cela se fait. Par exemple, pour la salle multisports de Nouâtre, la CCSMT a associé la commune de Nouâtre dans le choix de la dénomination.

L'ensemble des conseillers accepte cette proposition.

Christine THERET : Je souhaite que l'on précise qu'il s'agit bien d'un multi-accueil et non pas d'une crèche.

Philippe TERRASSIN : Il y aura quand même quelques places de crèche à l'ouverture.

### **Délibération n° 2014/FEV/N°13**

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- 1) AUTORISE l'ouverture du multi-accueil Pirouette dans les locaux situés au 45 avenue du général de Gaulle à Sainte-Maure de Touraine, et ce à réception des travaux et sous réserve de l'avis favorable de la commission de sécurité.**
- 2) APPROUVE l'activité prévue dans les locaux, à savoir l'ouverture d'un multi-accueil de 26 places maximum.**
- 3) EXPRIME le vœu d'être associé au choix de la dénomination.**

## 9. Commissions extra-municipales « Citoyenneté » et « Aire d'accueil des gens du voyage »

### Note de synthèse

Comme cela a été rappelé lors du Conseil du 7 janvier dernier, les commissions extra-municipales sont constituées de 20 membres environ : 1/4 de conseillers municipaux et 3/4 de personnes extérieures dites ressources. Les personnes ressources peuvent résider hors de la commune si leurs compétences sont reconnues pour l'efficacité des travaux de la commission.

Afin de faciliter la participation des conseillers, il a été retenu que les adjoints seraient systématiquement invités afin de participer aux débats sur les sujets qui concernent leurs compétences.

#### **Commission extra-municipale « Citoyenneté »**

Le Conseil a décidé de mettre en place une commission extra-municipale « Citoyenneté » afin de proposer des actions tout au long de l'année et de suivre leur mise en œuvre. Plusieurs candidatures ont été proposées mais des confirmations sont nécessaires. Un appel a été lancé aux associations qui sont intéressées par ces questions. La liste des candidats sera soumise en séance. Si des personnes élues ou non sont intéressées, des places sont encore disponibles. Pour cela, il faut contacter Rachel Verger (02.47.65.40.12, [manageurcentreville@sainte-maure-de-touraine.fr](mailto:manageurcentreville@sainte-maure-de-touraine.fr)).

#### **Commission extra-municipale « Aire d'accueil des gens du voyage »**

Deux personnes non élues sont intéressées pour intégrer la commission. Il s'agit de Mme Sabine IVOULA et M. Jean LIGEARD.

### Débat

M. le Maire propose de reporter la délibération sur la CEM « Citoyenneté » au conseil municipal du 10 mars, afin de pouvoir relancer certaines associations, notamment la halte Emmaüs.

L'ensemble des conseillers accepte de reporter.

### Délibération n° 2014/FEV/N°14 : CEM « Aire d'accueil des gens du voyage »

Considérant l'article L 2143.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du :

- 5 mai 2008 portant création de 11 commissions extra-municipales,
- 4 novembre 2013 portant création de la commission extra-municipale « Aire d'accueil des gens du voyage »,
- 17 décembre 2013 désignant les membres composant ladite commission,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **De désigner, à main levée, deux membres supplémentaires composant ladite commission :**
  - **Personnes extérieures : Mme Sabine IVOULA et M. Jean LIGEARD.**

## 10. Informations diverses

### **Chantier Hôpital**

L'ouverture officielle du chantier a eu lieu le samedi 18 janvier en présence de Marisol Touraine, Ministre de la Santé, et de Frédéric Thomas. Une cérémonie simple mais qui a apporté beaucoup de satisfaction. Les photos sont en ligne sur le site Internet de la commune.

Philippe TERRASSIN : L'information sur l'avancement du chantier sera logée sur le site Internet de la commune, sur les pages travaux. Tous les mois, il y aura un petit point sur l'avancement du chantier.

**Distribution des sacs poubelles**, cette année encore environ 1500 particuliers et entreprises sont venus récupérer leurs sacs poubelles. C'est un moment de contact privilégié avec les usagers. Claude Raboin remercie tout particulièrement les employés municipaux et les membres du conseil municipal qui ont contribué au bon déroulement de cette distribution.

Claude RABOIN : Au niveau des entreprises et des commerces, seuls 54 % sont venus chercher leurs sacs.

Christelle ESNOUF : Plusieurs personnes n'ont pas souhaité de sacs jaunes cette année. Est-ce lié à un meilleur tri des déchets ?

Philippe TERRASSIN : Personnellement, j'en utilise un par semaine et la dotation correspond à deux ans. Quant aux sacs noirs, je les prends tous les deux ans.

Claude RABOIN : A l'inverse, on a des gens qui nous ont dit qu'ils n'avaient pas assez de sacs. On constate aussi des sacs à moitié pleins.

### **Comice agricole rural**

Une réunion de travail sur le thème et la marche découverte sur St Epain est prévue le 11 février, à 14h, salle Waldeck Rousseau à Ste Maure, les personnes intéressées sont invitées à y participer.

### **Projet Plan d'eau**

Christian Barillet a participé le 29 janvier à une table ronde à Rennes dans le cadre d'un salon international sur l'eau. Organisée par le pôle de compétitivité « Eaux et Milieux » basé à Orléans et présidé par M. Directeur chez Suez, elle avait pour but de mettre en valeur les initiatives d'innovation des collectivités locales. Le plan d'eau de Sainte Maure constitue une référence.

M. le Maire : Il s'agissait d'un grand forum sur l'eau à Rennes. J'y étais pour témoigner de cet exercice du choix de conserver ce plan d'eau et d'assurer sa pérennité qui exige la mise au point d'un dispositif qui n'existe pas. Cette table ronde était présidée par un directeur important de Suez qui précise le pôle de compétitivité sur l'eau et les milieux, organisation mise en place pour favoriser l'innovation et l'exportation des technologies françaises à l'étranger. Nos entreprises ont la capacité d'innover et de créer mais la commande publique, trop traditionaliste, ne leur permet pas de faire ces réalisations sur le territoire national, référence importante pour l'export. Le plan d'eau de Sainte-Maure sera une référence nationale, voire internationale.

### **Visite du Sous-Préfet**

Suite à un désaccord avec Groupama sur l'interprétation d'un accrochage au giratoire de Theuriet, le sous-préfet de Chinon, le capitaine Dufour et le président de Groupama 37 se sont rendus sur place le 3 février. L'impossibilité des torts imputés à une habitante de la commune a été unanimement constatée.

M. le Maire : Le groupe d'assurances oublie que l'on est sur un giratoire. M. Desnoues de Groupama a reconnu les torts non fondés à l'encontre de l'habitante de Sainte Maure.

Philippe TERRASSIN : C'est incroyable de voir que Groupama est capable de ne pas défendre ses sociétaires. Le sous-préfet en était stupéfait !

*Information post Conseil : Groupama a changé sa position et remboursera l'habitante de Sainte Maure. M. le Maire en a été informé dès le 11 février. Nous pressentons que l'intervention de M. Desnoues a été déterminante.*

### **Bilan gendarmerie**

Comme chaque année, la communauté de brigade de Sainte Maure de Touraine a présenté son bilan annuel le 4 février. Si on constate une légère augmentation de la délinquance, les chiffres sont trop peu importants pour en tirer des conclusions. Suite à une question posée par le maire de Ste Maure sur l'installation de vidéo surveillance, il a été confirmé que les services de la gendarmerie pouvaient intervenir gratuitement pour effectuer une étude préliminaire sur la commune.

M. le Maire : Un article est paru dans la presse à ce sujet qui indique plutôt une augmentation de la délinquance mais les chiffres sont très faibles.

Philippe TERRASSIN : La gendarmerie a mis en place, depuis cette année, la prise de plaintes par Internet et par téléphone. Quand on regarde les chiffres dans le détail, il y aura une proportion d'un tiers de plus liée à ce nouveau dispositif. Il faudra bien suivre ces chiffres dans les années à venir.

### **GRDF Compteurs gaz**

Dans le cadre d'une décision nationale, les compteurs gaz intelligents (télé-relève) seront installés à Ste Maure en 2016. Une délibération doit être prise par le Conseil municipal pour choisir les points hauts pour installer les concentrateurs.

### **Gens du voyage**

M. le Maire : Une installation sauvage s'est faite cet après-midi sur le parking Ronsard. On a eu une intervention immédiate de notre policière municipale avec la gendarmerie. C'était « chaud » parce que ce sont des gens peu sympathiques. Le capitaine Dufour est revenu, il a fait la grosse voix et ils sont partis. Au final, une bonne action entre notre service de police, la gendarmerie qui a été très ferme, et nous-mêmes, et le dégagement s'est fait. Les dispositions ont été prises pour verrouiller le compteur d'eau, nous ferons de même pour l'armoire électrique.

### **Cinéma**

M. le Maire : Le 16 mars, aura lieu dans la salle P. Leconte, la projection en avant-première du film « Trois fois Manon » tourné à Nouâtre, Noyant et Sainte-Maure. Les figurants sont invités en priorité et s'il reste quelques places, on proposera aux membres de la commission Culture d'y assister. Le réalisateur et les acteurs seront là aussi, sauf Manon qui fait des études en Belgique. Ce film, qui a obtenu le trophée des productions de téléfilms, passera fin mars sur Arte.

### **Label des Villes et Villages fleuris**

Claude RABOIN indique qu'à la 2<sup>e</sup> page de la lettre d'info, on trouve un article sur la commune de Sainte-Maure.

### **Evènements (voir site Internet, affichage)**

- 13/02 : Forum du Collège sur les métiers à l'Île Bouchard – clôture à 19h30
- 13/02 : Galette des entreprises à 18h30 à Noyant
- 21/02 : AG du Quartier de la Chapelle à 20h30, salle A. de Rohan
- 28/02 : départ de l'Association des 4L pour le Maroc
- 01/03 : inauguration de la fromagerie « Les fromages d'Angel » à 11h30 en Vaux
- 09/03 : 9<sup>e</sup> Drachéenne organisée par le Club Cyclo : 3 circuits VTT et 1 circuit rando pédestre 12 km

### **Étourneaux**

Michel BASSEREAU : Il y a quelques semaines, on a été inondé de déjections d'étourneaux. Quelle intervention serait-il possible de faire pour les chasser ?

Olivier DROUIN : Pendant un moment, ils étaient chez le Dr Molusson. Avec un bruiteur d'épervier, on peut les chasser mais encore faut-il qu'ils soient posés.

Philippe TERRASSIN : Ce soir, ils étaient sur le plateau, vers la « Haute Piltière ».

James JUDE : Ils se posent aussi dans les bambous près des ateliers municipaux.

Michel DUBOIS : Il y en a aussi près du château d'eau.

M. le Maire : Il faut repérer les points de pose et les communiquer à Olivier Drouin.

### **La parole est donnée au public**

- M. Fernand BARON revient sur le bilan de la délinquance établi par la gendarmerie. Quand la gendarmerie dit qu'il y a très peu de vols, est-ce qu'elle prend toujours les plaintes qui sont déposées ? La gendarmerie de Montbazou n'a jamais pris ma plainte.

Michel BASSEREAU : La gendarmerie ne prend pas toutes les plaintes mais elle note les déclarations sur une main courante.

Philippe TERRASSIN : J'ai eu le commandant de gendarmerie de Tours qui a bien dit que cela ne doit pas se faire. Si cela se passe, il faut avertir le groupement de Tours. La solution est de le faire par Internet. Il ne faut surtout pas accepter qu'une plainte ne soit pas prise.

M. le Maire : Nous n'avons aucun pouvoir en mairie à ce niveau-là. Mais quelquefois, il faut insister pour porter plainte.